



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/33
28 décembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement
Cinquième session
Genève, 22-26 janvier 2001
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement : relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME
4. Renforcement des capacités pour le commerce électronique : impact de la nouvelle économie sur les secteurs traditionnels des pays en développement : commerce électronique et tourisme
5. Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA
6. Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. ANNOTATIONS

1. À sa dixième session - 12-19 février 2000, Bangkok (Thaïlande) -, la Conférence s'est félicitée, lors de l'examen de la question du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, du document établi par le secrétariat de la CNUCED, intitulé "Amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED" (rediffusé sous la cote TD/B/EX(24)/L.1). L'objectif des recommandations figurant dans ce document était, notamment, de renforcer la stature politique des commissions en tant qu'organes directifs, ainsi que leurs relations fonctionnelles avec les réunions d'experts. Il a été recommandé que les travaux des commissions soient éclairés par les avis techniques des experts, que les commissions replacent dans le cadre directif approprié les résultats des réunions d'experts, et que, à partir des rapports des experts et de leurs débats, les commissions formulent des recommandations sur les mesures que devraient prendre les États membres, la CNUCED ou d'autres organismes.

2. La Commission sera donc saisie des rapports des réunions d'experts ayant eu lieu les mois précédents, ainsi que d'une documentation établie par le secrétariat portant sur les questions soulevées dans ces rapports. À cet égard, les conclusions ou recommandations des réunions d'experts ont été communiquées par le secrétariat aux États membres, auxquels il a été demandé de faire part de leurs observations sur ces recommandations. La Commission a pour tâche de conduire un dialogue directif et de formuler des recommandations sur les conclusions ou les recommandations des réunions d'experts, en tenant compte des vues et des observations communiquées par les capitales.

Point 1 - Élection du Bureau

3. L'article 18 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. L'article 19 précise que le bureau de chaque commission se compose de sept membres (quatre membres présentés conjointement par les groupes A et C, deux membres par le groupe B et un membre par le groupe D, mentionnés dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale).

4. Conformément au cycle de roulement établi après la dixième session de la Conférence, le Bureau de la Commission à sa cinquième session sera constitué comme suit : Président - Groupe D; Rapporteur - Groupe A (Afrique); Vice-Présidents - trois pour les groupes A et C combinés, et deux pour le groupe B.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Les points de fond de l'ordre du jour de la cinquième session de la Commission - ordre du jour provisoire figurant dans la section I plus haut - ont été approuvés lors des consultations du Président du Conseil du commerce et du développement avec le Bureau, les coordonnateurs et les délégations intéressées du 31 mars 2000.

Organisation des travaux

6. La Commission disposera de cinq jours ouvrables, du 22 au 26 janvier 2001, pour mener à bien ses travaux. La première séance plénière, le lundi 22 janvier, sera consacrée à l'ouverture de la session et à la présentation formelle du point 3. Il est proposé que le reste de la journée du lundi 22 janvier et le mardi 23 janvier soient consacrés à des discussions informelles sur le point 3 de l'ordre du jour provisoire.

7. Le mercredi 24 janvier, il est proposé que la Commission commence d'examiner le point 4 de l'ordre du jour provisoire. L'examen de ce point, en séances formelles et informelles, se poursuivrait jusqu'à la fin de la séance de l'après-midi du mercredi 24 janvier.

8. Il est en outre proposé que l'examen du point 5 commence le jeudi 25 janvier et se poursuive au cours de la séance de l'après-midi; le reste de cette séance et, si nécessaire, une partie de la séance de la matinée du vendredi 26 janvier seraient consacrés à l'examen des conclusions des travaux de la Commission.

Documentation

TD/B/COM.3/33 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3 - Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement : relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME

9. Pour l'examen par la Commission de ce point, le secrétariat a établi deux rapports, intitulés : i) "Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement" (TD/B/COM.3/34); ii) "Relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME - Conclusions de la Réunion d'experts" (TD/B/COM.3/EM.11/L.1).

10. Le document thématique intitulé "Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement", qui passe en revue les mandats actuels de la CNUCED concernant le développement des entreprises, est divisé en deux parties. La première partie décrit les thèmes actuellement à l'étude concernant le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises, en particulier par l'établissement de liens avec des sociétés transnationales. La deuxième partie présente trois autres questions intéressant les PME : mécanismes novateurs pour le financement des PME; cohérence entre les stratégies nationales pour le développement des entreprises et les obligations découlant d'engagements internationaux; et fracture numérique. L'objectif de ce document est d'aider la Commission à établir un ordre de priorité de ses travaux au cours de la période allant jusqu'à la onzième session de la Conférence.

11. La Réunion d'experts sur la relation entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME a eu lieu à Genève, du 27 au 29 novembre 2000. Il s'agissait d'intégrer l'analyse et l'examen, dans le contexte de la croissance et du développement des PME, de l'investissement étranger direct (IED) et du renforcement des capacités de production. Quelque 65 experts venus des capitales et d'organisations internationales ont examiné les meilleures pratiques pour une amélioration des incidences

sur le développement de l'IED, en particulier par l'exécution de politiques et de programmes visant à promouvoir l'établissement de liens entre sociétés transnationales et PME. Trente-cinq experts ont soumis des communications et 19 ont présenté des exposés. Une bonne préparation et l'intérêt manifesté par les participants ont contribué au succès des discussions, dont les résultats sont consignés dans le rapport de la Réunion (TD/B/COM.3/EM.11/3).

12. L'une des principales conclusions était que l'une des meilleures façons d'assurer la survie, la croissance et la compétitivité des PME dans une économie mondialisée était d'entreprendre une action dans le contexte de partenariats entre secteur public et secteur privé associant gouvernements, sociétés transnationales, associations professionnelles nationales et organismes d'appui aux PME. Les experts ont étudié comment les expériences positives observées dans les pays d'Asie pouvaient être reproduites ailleurs et en particulier quelles politiques d'investissement et politiques d'entreprise étaient les plus efficaces. Ils ont également identifié divers aspects sur lesquels ils ne pouvaient parvenir à un accord faute d'éléments suffisants ou auxquels il fallait consacrer des études supplémentaires. Cette réunion ayant eu lieu fin novembre, un rapport oral sera présenté sur les observations formulées par les États membres concernant les recommandations des experts.

Point 4 - Renforcement des capacités pour le commerce électronique : impact de la nouvelle économie sur les secteurs traditionnels des pays en développement : commerce électronique et tourisme

13. Conformément à la décision adoptée par le Conseil du commerce et du développement à sa réunion directive du 12 mai 2000, une réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme a eu lieu à Genève, les 18 et 20 septembre 2000, avec la participation d'une centaine d'experts représentant des gouvernements, des ONG, des organisations et des entreprises du secteur du tourisme, ainsi que d'universitaires et d'experts des technologies de l'information. Cette réunion a été l'occasion d'un échange d'expériences et de vues sur un large éventail de questions concernant le commerce électronique et le tourisme. Le rapport de la Réunion d'experts porte la cote TD/B/COM.3/30-TD/B/COM.3/EM.9/3. Les principales activités recommandées concernant les travaux futurs de la CNUCED sur le commerce électronique étaient les suivantes :

- a) Réaliser des travaux d'analyse en vue d'évaluer les incidences du commerce électronique sur le développement et de fournir des conseils pour une exploitation optimale des avantages du commerce électronique;
- b) Réaliser des études de cas et des analyses sur des questions fondamentales concernant le commerce électronique - transactions en ligne, cryptage et signatures électroniques, nouvelles technologies en matière de commerce électronique, etc.;
- c) Encourager l'échange d'expériences concernant le commerce électronique et diffuser dans les pays en développement une information sur ces expériences;
- d) Promouvoir le renforcement des capacités pour le commerce électronique;
- e) Promouvoir des partenariats sur l'ensemble de la chaîne de commerce électronique en vue de soutenir la croissance de ce commerce dans les pays en développement.

14. Le secrétariat a en outre établi un document - TD/B/COM.3/35 - qui porte sur les questions soulevées à la Réunion d'experts, en tenant compte des observations reçues des États membres sur les recommandations des experts. Ce document indique les principales raisons pour lesquelles le commerce électronique devrait continuer d'occuper une place de premier plan dans les activités en faveur du développement à la CNUCED et ailleurs. Des observations y sont présentées sur les questions découlant des recommandations formulées par les experts concernant le commerce électronique et le tourisme. Ces observations insistent sur l'importance du tourisme pour les pays en développement et sur les stratégies de commerce électronique que ces pays doivent adopter pour exploiter les possibilités qui existent dans ce secteur. Une attention particulière est accordée au rôle fondamental des organisations de gestion ou de promotion des destinations (OGD) et aux mesures relatives aux technologies de l'information qui peuvent être prises pour encourager l'expansion et une plus grande efficacité de ces organisations. Les recommandations des experts relatives au commerce électronique en général y sont examinées - infrastructure, contenu national, transactions en ligne, réglementation et orientations stratégiques, protection des consommateurs et protection de la confidentialité, droits de propriété intellectuelle, cryptage et signatures électroniques. Sont présentées, en conclusion, des propositions concernant les travaux futurs de la CNUCED.

Point 5 - Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA

15. La Commission examinera les conclusions de la réunion d'experts consacrée à cette question, qui a eu lieu à Genève, du 13 au 15 décembre 2000. Ces conclusions concernent à la fois les stratégies générales et les mesures pratiques à envisager pour renforcer le développement par la mise en valeur des ressources humaines et la formation. Nombre de mesures pratiques proposées font appel à des initiatives conjointes du secteur public et du secteur privé ainsi qu'à des mesures concertées de la part d'organismes de différents pays, en particulier par le biais de réseaux entre pays se trouvant dans des situations analogues et de partenariats entre établissements de pays plus avancés et de pays moins avancés. Après avoir examiné l'importance de ces questions pour le processus de développement, la Commission voudra peut-être déterminer les mesures qui devraient être prises aux niveaux national et international, ainsi que les travaux qui pourraient être entrepris par le secrétariat de la CNUCED et d'autres organisations internationales.

Point 6 - Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission

16. La Commission approuvera l'ordre du jour provisoire de sa sixième session, qui lui sera soumis au cours de sa cinquième session.

Point 7 - Questions diverses

Point 8 - Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

17. Le rapport de la Commission sur sa cinquième session sera examiné par le Conseil du commerce et du développement.
